

Groupe de travail 1 : Production de l'UE

Projet d'ordre du jour

Mardi 17 septembre 2024 (14h30 – 18h00 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en EN, ES, FR

14h30 Mot de bienvenue du Président, Julien Lamothe

14h35 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (04.06.24)

14h40 Points d'action

- Etat des lieux des points d'action de la dernière réunion - informations

14h45 Pêcheurs du futur

- Échange de vues sur le projet de profil des pêcheurs du consultant pour 2050
- Voie à suivre

15h15 Obligation de débarquement

- Examen du projet d'avis sur l'étude à l'appui de l'évaluation de l'obligation de débarquement
- Voie à suivre

16h00 Pause

16h15 Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture

- Poursuite de l'examen du projet d'avis sur l'élaboration d'indicateurs de durabilité des pêcheries par le CSTEP
- Voie à suivre

17h15 Organisations de producteurs

- Examen du projet de mandat de l'atelier sur les bonnes pratiques opérationnelles, les projets et les mesures de gestion
- Voie à suivre

17h50 Divers

17h55 Résumé des mesures de suivi

18h00 Fin de la réunion



Version annotée

Type	Article	Arrière-plan	But	Documents
Information + Décision	Pêcheurs du futur	Le 21 novembre 2023, la Commission européenne a lancé un projet participatif à l'échelle de l'UE afin d'examiner le rôle futur des pêcheurs dans la société à l'horizon 2050. Le projet a été présenté lors de la réunion du 31 janvier 2024. Les consultants de la Commission ont préparé une enquête et « 12 profils de pêcheurs d'aujourd'hui » afin de recueillir les commentaires des parties prenantes. Les consultants ont organisé un événement participatif le 19 mars 2024 et ont invité le Secrétaire général à participer à plusieurs ateliers de planification de scénarios les 19 mars, 26 mars et 4 avril 2024. Du 16 au 18 septembre 2024, les consultants rencontreront les Conseils Consultatifs pour échanger sur les « profils de pêcheurs ». Les consultants ont convenu de rencontrer des représentants du MAC le 20 septembre 2024.	Échange de vues afin de recueillir des commentaires sur les « profils de pêcheurs » préparés par les consultants externes. Décision sur les représentants (jusqu'à cinq) qui participeront à l'échange avec les consultants le 20 septembre 2024.	- Annonce de nouvelles - Présentation - Sondage - 12 Profils - Événement
Considération	Obligation d'atterrissage	Début 2024, la Commission européenne a commandé une étude pour soutenir l'évaluation de l'obligation de débarquement. Le rapport final devrait être soumis en janvier 2025. Les parties prenantes seront consultées, par le biais d'enquêtes en ligne et d'entretiens, au cours des deuxième et troisième trimestres de 2024. Les conseils consultatifs seront consultés au moyen d'un questionnaire écrit. Par le passé, le MAC fournissait d'avis sur le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Dans le cadre du programme de travail de l'année 8 (2023-2024), le MAC	Examen du projet d'avis sur l'étude à l'appui de l'évaluation de l'obligation de débarquement.	- Sondage - Projet d'avis (par e-mail / espace membre)

		s'est engagé à fournir à nouveau d'avis sur la mise en œuvre. À la réunion du 4 juin 2024, il a été convenu, à titre de point d'action, que le Secrétariat distribuerait un questionnaire aux membres, qui servirait de base à l'ébauche de l'avis qui serait examinée à la prochaine réunion. Le questionnaire a été diffusé du 18 juin au 2 juillet 2024.		
Considération	Critères de durabilité	En 2018, la Commission européenne a lancé une évaluation du cadre des normes de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Une analyse d'impact initiale a identifié des lacunes dans l'objectif de permettre au marché d'être approvisionné en produits durables. En avril 2021, le CSTEP a publié un rapport sur les critères et indicateurs permettant d'intégrer les aspects de durabilité, qui comprend la recommandation d'un système de notation. En 2023, le MAC a exprimé l'avis que le Cadre pour un système alimentaire durable serait l'option politique la plus appropriée pour l'intégration de la mesure et de la communication sur la durabilité environnementale et sociale. Bien que le système d'étiquetage du Cadre pour des systèmes alimentaires durables soit actuellement suspendu, le CSTEP a continué à travailler sur trois indicateurs spécifiques à la pêche (impact sur les fonds marins, impact sur les stocks ciblés, impact sur les espèces sensibles). En décembre 2023, un groupe de travail d'experts a travaillé sur les deux derniers indicateurs mentionnés. Le rapport a été présenté à la réunion du 3 avril 2024. Lors de la réunion du 4 juin 2024, un projet d'avis sur l'élaboration d'indicateurs de	Poursuite de l'examen du projet d'avis sur l'élaboration d'indicateurs de durabilité des pêcheries par le FSTEP.	- Rapport du CSTEP - Présentation - Projet d'avis (par e-mail / espace membre)

		durabilité a été examiné. Il a été convenu que le Secrétariat réviserait le projet d'avis et le distribuerait de nouveau.		
Considération	Organisations de producteurs	Le 3 février 2023, le MAC a adopté un avis sur la sensibilisation au rôle des organisations de producteurs. Dans le cadre de cet avis, le MAC s'est engagé à organiser un atelier, à l'automne 2024, pour les organisations de producteurs de l'UE afin de partager les bonnes pratiques opérationnelles, les projets gérés et les mesures de gestion. L'atelier a été inclus dans la planification du programme de travail de l'année 9 (2024-2025).	Examen du projet de mandat de l'atelier sur les bonnes pratiques opérationnelles, les projets et les mesures de gestion	- Conseils - Projet de mandat (par e-mail / Espace membres)